

Standard sectoriel pour le lait durable suisse – Tapis vert

# Demande

## Réglementation spéciale pour la recherche

Plateforme :

Adresse :

CP et Lieu :

Acheteur de lait au  
premier échelon :

### Personne de contact

Nom :

Téléphone :

E-mail :

#### 5 Réglementation spéciale des directives et sanctions pour la production

**Recherche** : Les institutions qui réalisent des essais scientifiques spécifiques dans le domaine de la production laitière et qui produisent du lait en même temps peuvent livrer leur lait, même si une ou plusieurs exigences du standard sectoriel pour le lait durable suisse ne peuvent pas être remplies à cause des activités de recherche.

Conditions :

- L'institution dépose une demande auprès de l'IP Lait. Cette demande est examinée par la gérance qui l'accepte si le bien-être animal correspond à celui du standard sectoriel ;
- L'essai a été autorisé par une instance étatique (voir «À soumettre en plus »).

Par la présente, je confirme que nous remplissons les exigences susmentionnées.  
Parallèlement, je suis d'accord pour que l'admission soit publiée sur ip-lait.ch.

### À soumettre en plus : Autorisation d'exploiter une animalerie (office vétérinaire cantonal)

Lieu, Date :

Signature : \_\_\_\_\_

Envoyer à :

[info@tapisvert.ch](mailto:info@tapisvert.ch)

Interprofession du Lait, case postale, 3006 Berne

---